

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

| De CAHORS à LIBOS | | | De LIBOS à CAHORS | | | De CAHORS à MONTAUBAN | | | De MONTAUBAN à CAHORS | | | De CAHORS à CAPDENAC | | | De CAPDENAC à CAHORS | | |
|---------------------------------|--------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------|
| Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus | |
| CAHORS — D. 6 ^h 25 | 12 ^h 47 | 5 ^h 50 | PARIS — D. 2 ^h 30 | 9 ^h 30 | 7 ^h 30 | CAHORS — D. 4 ^h 42 | 11 ^h 12 | 5 ^h 25 | TOULOUSE D. 5 ^h 20 | 9 ^h 30 | 3 ^h 30 | CAHORS — D. 7 ^h 40 | 11 ^h 30 | 5 ^h 10 | CAPDENAC D. 7 ^h 45 | 11 ^h 30 | 5 ^h 10 |
| Mercure . . . 6 ^h 41 | 1 ^h 14 | 6 ^h 6 | — Express. 8 | 30 | 15 | Sept-Ponts. 4 ^h 53 | 11 ^h 12 | 5 ^h 37 | BORDEAUX. » » » 9 30 | 30 | 30 | Arcaubal. . . 7 45 | 11 40 | 5 18 | Lamadelleine. 7 55 | 11 44 | 5 21 |
| Parcous . . . 6 54 | 1 26 | 6 19 | BORDEAUX. » » » 5 45 | 45 | 15 | Lalbenque. . 5 20 | 11 39 | 6 11 | Montauban D. 7 25 | 10 35 | 4 40 | Toirac. 8 10 | 12 8 | 5 34 | Montrun, hal. 8 20 | 12 29 | 5 43 |
| Lasch. 7 3 | 1 34 | 6 28 | M.-Libos.—D. 8 40 | 3 5 | 8 55 | Montperat. . 5 31 | 11 52 | 6 25 | Founeuve. . . 7 40 | 10 49 | 4 54 | Cajarc. 8 31 | 12 42 | 5 53 | Cajarc. 8 45 | 1 5 | 6 9 |
| Castelfranc. 7 13 | 1 47 | 6 44 | Fumel. 8 48 | 3 15 | 9 3 | Bordeaux. . . 5 45 | 12 6 | 6 42 | Albas. 7 51 | 10 58 | 5 3 | Calvignac, bal. 8 18 | 12 55 | 6 » | St-Cirq, hal. 8 54 | 1 16 | 6 18 |
| Puy-l'Évêque. 7 31 | 1 59 | 6 58 | Soturac-Touzac 9 1 | 3 28 | 9 16 | Causade. . . 6 55 | 12 16 | 6 56 | Réalville. . . 8 3 | 11 7 | 5 12 | St-Martin-Lab. 8 53 | 1 25 | 6 16 | St-Cirq, halte. 9 3 | 1 36 | 6 31 |
| Duravel. . . . 7 43 | 2 8 | 7 8 | Duravel. . . . 9 10 | 3 38 | 9 26 | Réalville. . . 6 5 | 12 26 | 7 8 | Causade. . . 8 18 | 11 19 | 5 24 | Calvignac, bal. 9 4 | 1 43 | 6 26 | Condoucté. . . 9 11 | 1 45 | 6 38 |
| Soturac-Touzac 7 53 | 2 18 | 7 18 | Puy-l'Évêque. 9 19 | 3 48 | 9 36 | Albas. 6 13 | 12 34 | 7 18 | Borrot. 8 33 | 11 30 | 5 35 | Cajarc. 9 17 | 1 50 | 6 36 | Saint-Géry. . . 9 25 | 2 12 | 6 51 |
| Fumel. 8 6 | 2 29 | 7 32 | Gasfranc. . . 9 34 | 4 5 | 9 52 | Ponneuve. . . 6 22 | 12 43 | 7 28 | Ciencac. 9 29 | 12 18 | 6 24 | Montbrun, hal. 9 33 | 2 23 | 6 51 | Vers. 9 34 | 2 29 | 7 » |
| M.-Libos.—A. 8 13 | 2 35 | 7 39 | Luzac. 9 34 | 4 5 | 9 52 | Montauban. A. 6 39 | 1 7 | 7 45 | Lamadelleine. 9 44 | 2 35 | 7 1 | Toirac. 9 44 | 2 35 | 7 1 | Arcaubal. . . . 9 44 | 2 45 | 7 2 |
| BORDEAUX. . . 3 51 | 8 11 | » » | Parnac. 9 57 | 4 30 | 10 17 | BORDEAUX. . 10 40 | 6 05 | » » | Sept-Ponts. . . 9 42 | 12 30 | 6 36 | Lamadelleine. 9 58 | 3 » | 7 14 | Cibessat, halte. 9 56 | 3 9 | 7 22 |
| PARIS. — Ar. 11 46 | 4 18 | » 49 | Mercure. . . . 10 9 | 4 43 | 10 29 | TOULOUSE. A. 8 25 | 3 55 | 9 41 | CAHORS.—A. 9 51 | 12 37 | 6 43 | CAPDENAC. A. 10 14 | 3 27 | 7 27 | CAHORS.—A. 10 6 | 3 20 | 7 31 |

Cahors, le 12 Mai.

LA POLITIQUE

DU GOUVERNEMENT

M. le président du Conseil, se conformant à une excellente tradition de ses prédécesseurs, a tenu à s'expliquer, avant la rentrée des Chambres, sur la politique du gouvernement. Dans le discours qu'il a prononcé au Havre, il a surtout abordé, avec sa franchise habituelle, les deux sujets qui préoccupent le plus actuellement l'opinion publique : la situation extérieure, et la question du budget.

On ne peut qu'approuver M. Goblet d'avoir saisi l'occasion qui lui était offerte pour affirmer, par une déclaration publique, les sentiments et les intentions du gouvernement en matière de politique extérieure. Tout le monde est d'accord, sans doute, pour reconnaître le caractère absolument pacifique de notre politique, et que nous sommes loin de nourrir les projets belliqueux qu'on a cherché à nous prêter dans un pays voisin. Les efforts de notre diplomatie pour maintenir la paix, pendant les deux crises que nous venons de traverser, ont été admirablement secondés par l'attitude de l'opinion publique. Il n'était pas inutile qu'une voix autorisée se fit entendre pour constater une fois de plus cet accord de vues entre le gouvernement et l'opinion. M. Goblet l'a fait en très bons termes, et il a eu raison d'ajouter en même temps que si la France était prête à accueillir avec joie toutes les sympathies, elle n'en serait pas moins prête aux derniers sacrifices, le jour où elle viendrait à être injustement attaquée.

Nous pensons qu'un langage à la fois aussi correct et aussi ferme aura en Europe un très légitime retentissement et qu'il produira une très favorable impression. On ne manquera pas de faire remarquer qu'il est bien plus net et bien plus affirmatif que la plupart des discours prononcés par les hommes d'Etat de l'autre côté du Rhin. Certes, M. de Bismarck a laissé entendre qu'il tenait à conserver la paix, mais il lui aurait été difficile de donner, à l'appui de ses bonnes intentions, des preuves aussi éclatantes que celles qui ont été formulées dans le discours de M. Goblet. Les affirmations répétées de M. le président du Conseil réussiront, sans doute, à faire perdre toute vraisemblance à la légende que la malveillance avait essayé d'accréditer à notre endroit. Il faudra renoncer désormais à inquiéter l'Europe en prêtant à la France et à son gouvernement des projets qu'ils n'ont jamais formés.

Si les déclarations de M. Goblet touchant la question extérieure sont destinées à produire le meilleur effet et méritent d'unanimes éloges, on peut prévoir à l'avance que les idées qu'il a émises sur la question budgétaire vont soulever bien des critiques et bien des récriminations. Les journaux radicaux ont déjà commencé l'attaque et la commission refuse d'admettre, avec M. Goblet, que les économies qui pourront être réalisées ne suffiront pas pour rétablir l'équilibre du budget, et qu'il faudra établir de nouveaux impôts. Il nous paraît d'ailleurs que M. le président du Conseil a poussé l'exagération un peu loin en déclarant certains crédits « irréductibles », nous n'admettons pas comme lui que les dépenses qui

intéressent la guerre, la marine et l'instruction publique doivent être accordées « sans marchander ». Avant de décider l'établissement de nouveaux impôts, il nous paraît indispensable de savoir s'il est fait le meilleur usage possible des impôts actuels, et si tous les efforts ont été faits pour réduire les dépenses au minimum.

Dans une partie beaucoup moins précise de son discours, M. Goblet a parlé de la politique générale du cabinet qu'il préside, et il a reconnu qu'il se trouvait en présence de très « sérieuses difficultés ».

D'un côté, les uns le poussent à accomplir des réformes radicales, de l'autre, les modérés lui reprochent de faire trop de concessions aux radicaux. Il en résulte que les projets du gouvernement rencontrent dans la Chambre une opposition presque unanime. M. le président du Conseil annonce cependant qu'il ne se « décourage pas » ; mais c'est qu'il se fait alors de singulières illusions. Il n'est pas possible, il faut le répéter sans cesse, de gouverner en même temps avec les modérés et les radicaux, et la politique « de concentration républicaine » est une politique négative.

Lorsque M. Jules Ferry parlait, il y a trois ans au Havre, devant les mêmes populations, il disait éloquentement qu'un gouvernement digne de ce nom devait renoncer à s'allier aux partis extrêmes et il reconnaissait que le péril ne venait pas du côté des monarchistes, mais bien du côté des radicaux. On sait du reste combien ces fières paroles ont été oubliées, même par les amis de M. Jules Ferry. Si l'on désire, avec M. Goblet, « que la République cesse d'être un gouvernement de parti pour devenir un

gouvernement librement accepté par tous les français », il faut pour cela montrer aux conservateurs qu'il y a dans la République un grand parti prêt à défendre leurs intérêts contre les entreprises des radicaux. Il faudrait aussi que les anciennes idées de M. Jules Ferry sur ce point, fussent enfin mises en pratique, et que M. Goblet lui-même fit de plus sérieux efforts pour faire prévaloir la politique modérée dont il a dû reconnaître la nécessité dans son discours de samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mai 1887

M. le ministre de la guerre propose un projet de loi relatif à une expérience de mobilisation (marques d'assentiment). Le projet nécessitant une ouverture de crédits, est renvoyé à la Commission du budget.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de la loi organique militaire.

M. Wilson demande, au nom de la Commission du budget, que la question de la surtaxe des sucres soit discutée avant la loi militaire.

La proposition de M. Wilson est adoptée.

M. Wilson dit que la commission du budget a cru devoir prendre pour combler le déficit une partie des bénéfices réalisés par les fabricants de sucre, bénéfices qui se sont élevés à plus de 100 millions ; quant au consommateur, il paie moins cher qu'avant 1884.

Le passage à la discussion des articles est ordonné. On aborde l'article premier.

L'article 1^{er} qui vise l'établissement de la surtaxe de 10 0/0 est adopté. L'ensemble du projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur le régime des sucres (relèvement de la prise en charge).

M. Sans-Leroy demande à la Chambre le renvoi de la discussion à jeudi. (Réclamations à l'Extrême-gauche).

Le renvoi est ordonné par 227 voix contre 204.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

38

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XVIII

L'ILE AUX AIGRETTES

— Mine à pitié, priez pour nous ! disaient-ils d'un ton gougnard.

« Nous trouvions de la viande fraîche, des fruits, de l'eau douce dans quelques îles peuplées d'antropophages, et dont je n'ai pu retenir tous les noms. Ce qui manquait dans les archipels, nous le prenions à bord des navires que la fatalité plaçait sur notre route.

« Cependant les mois s'écoulaient. Avec le temps l'exemple devait m'entraîner. Les scènes de carnage m'épouvantaient déjà moins ; je commençais à me demander si tout n'était qu'une habitude, même le crime ! L'appât du gain étouffait bientôt en moi les remords qui pouvaient m'agiter ; les trésors dont nous nous emparâmes achevèrent de me perdre.

« Vous le dirai-je ? je devins un bandit si parfait, je me laissai glisser si violemment sur la pente du crime que le Cameroons m'éleva bientôt au rang de second maître !

« Ah ! s'il est quelque part un lieu de souffrances pour les criminels, je voudrais bien qu'il existât une fosse pleines de couleuvres noires pour y jeter ces misérables qui, escomptant la crédulité

du marin, le poussant à la désertion, lui offrent un refuge momentané, afin de le laisser ensuite vivre d'ignominies, de malédictions ! Je ne désirerais qu'une chose pour empêcher désormais l'honnête homme d'abandonner son pavillon : je ne voudrais que lui dire jusqu'au l'horreur de la misère peut monter et lui faire toucher du doigt le baromètre de l'infamie... Ah ! si jamais un de ces jeunes gens pouvait s'imaginer de quelles suites sont couvés les plus belles promesses, au prix de quelles sueurs on doit gagner l'argent qui file entre nos doigts comme une poignée d'eau, sur quel fumier l'on est obligé de dormir ; je suis certain voyez-vous, que pas un n'oserait mettre le pied sur le quai, de crainte de succomber ou de se vendre à un démon qui saurait le tenter !

Mais je m'aperçois que je parle comme si j'avais dû monder à convertir. Où en étais-je donc ? ah, j'y suis. De joyeux, de bon enfant que j'étais, je devins fantasque et bilieux. Le crime acheva de me rendre cruel ; bientôt, mes duretés me rendirent odieux aux forbans que j'avais sous mes ordres. Je n'avais pas oublié leurs sarcasmes ! Je crois même qu'ils se seraient révoltés plus d'une fois, sans la terreur insurmontable que leur inspirait le Cameroons... Enfin cela dura depuis sept mois, lorsque nous appareillâmes, une nuit, de Valparaiso pour les îles de Nouka-Hiva.

Ici, il raconta le départ de la goelette et les événements, que nous connaissons, des premiers jours de sa traversée.

Brune ne perdait pas une seule de ses paroles. Il interrogeait souvent l'italien, il l'arçablait de

questions.

— Est-ce bien l'exacte vérité ? lui dit-il ensuite.

Nicolo laissa errer un sourire étrange sur ses lèvres et reprit ainsi son récit :

« Je restai étendu dans le faux-pont pendant huit jours, en proie aux plus cruelles souffrances. Mes compagnons m'accablaient d'injures, me refusaient tout espèce de soulagement... Ils se vengeaient à leur tour !

« Grâce aux soins dévoués de l'enfant des îles, je pus cependant cicatriser mes blessures et reprendre quelques forces.

« Le temps passait lentement ; rien n'avait encore troublé la monotonie de notre navigation, lorsque hier la vigie signala un bâtiment dans le sud-ouest. On orienta la voile. Je compris que nous cinglions vers le navire signalé. Il courait comme nous. Lorsqu'il s'aperçut vers le soir que nous lui donnions la chasse, il mit toutes les voiles dehors et prit l'allure qui convenait le mieux à sa marche. A la nuit, il essaya de faire fausse route ; mais nous ne le perdîmes pas un seul instant de vue. A onze heures nous étions à portée de voix.

« C'était un trois-mâts norvégien, je crois. Il mit en panne sous la gueule de nos canons et le Cameroons, à la tête de trente hommes, s'élança à l'abordage... Ah ! si son revolver, au premier coup qu'il tira avait pu lui éclater dans les mains le rendre aveugle pour toujours !

« Toutefois il ne se doutait pas de ce qui l'attendait : l'équipage du trois-mâts résolu à vendre chèrement sa vie allait se défendre comme quelqu'un qui n'espère pas de merci. Le Cameroons

fut reçu par une grêle de balles. Quatre forbans tombèrent raides ; lui-même eut, je crois, le bras gauche traversé par la pointe d'une pique. La lutte dura dix minutes, vingt minutes peut-être... mais le nombre l'emporta sur le courage : les norvégiens succombèrent !

« Et ils ont tous été massacrés, excepté ce petit mousse, que j'ai trouvé dans l'eau accroché aux gardes du gouvernail !

« Le carnage terminé, notre capitaine revint à bord. Les écumeurs qu'il ramenait avec lui escadèrent les flancs de la goelette en poussant de grandes clameurs. J'entendis un bruit, des coups de feu sur le pont, comme si une bataille s'y fût livrée. Une demi-heure après, je vis par un hublot les flammes qui montaient de la cale du trois-mâts, tandis que mes compagnons se partageaient déjà ses sanglantes dépouilles...

« Alors, soudainement, l'idée me vint de quitter cette effroyable galère.

« Je regardai la mer et le temps : les flots, sous le vent de la Louve, étaient aussi sombres que la nuit. Montant alors sur le pont, je me laissai glisser dans l'eau avec précaution... Si l'on m'avait surpris, le Cameroons m'eût fait pendre au même instant ; mais j'étais décidé à tout et voici le raisonnement que je faisais : Il est probable, pensai-je, que je pourrais sauver le canot, suspendu à l'arrière du trois-mâts et l'affaler à l'eau avant que les flammes n'aient pu l'atteindre. Six livres de biscuit que j'emporte me suffiront quelque temps.

(A suivre).

INFORMATIONS

Le ministre de la guerre a soumis à la signature de M. Jules Grévy un décret autorisant le dépôt sur le bureau de la Chambre d'un projet de loi relatif à une expérience de mobilisation et à la convocation de la section technique des ouvriers de chemins de fer de campagne.

L'expérience n'aura lieu qu'en octobre. Le corps d'armée à mobiliser ne sera désigné qu'au dernier moment et choisi parmi ceux qui occupent les régions de l'Ouest et du Midi.

Le *Matin* dit que l'expérience de mobilisation projetée comprendra, outre la concentration des troupes, leur transport par le chemin de fer à destination d'un point à désigner ultérieurement. Tous les services accessoires seront convoqués.

Le *Times* invite les Français à se préparer à rester calmes; car, dit-il, ils seront mis à une nouvelle épreuve dans une quinzaine de jours. La cour de Leipzig se prépare à juger, avec une ostentation inusitée, l'affaire dans laquelle M. Schnäbelé a été impliqué.

Le *Petit Journal* confirme que la solution amiable de l'incident de Pagny est due « exclusivement » à l'intervention personnelle de l'empereur, malgré l'opposition qu'on lui a faite.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Un incendie heureusement sans importance, a éclaté hier soir, vers 10 heures, dans la maison Richard, rue du Lycée, à Cahors. L'émoi a été grand car, dans cette maison, se trouvent les bureaux des postes et des télégraphes ainsi que ceux du *Crédit du Lot*.

Les secours, promptement organisés, ont bientôt fait disparaître tout danger.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 11 mai.

Affaire Escout, de Varaire. — Tentative d'empoisonnement. — Depuis 32 ans, Antoine Escout est marié avec Rosalie Mathieu, et, depuis son mariage, elle n'a cessé d'abreover son mari d'outrages, de mauvais traitements, d'injures de tout genre.

Epouse adultère, se livrant à ses domestiques, débauchant toute la jeunesse de Varaire, quittant le domicile conjugal pour aller vivre en concubinage avec Fourès, son amant, partout et toujours elle a, par son libertinage audacieux et éhonté, scandalisé tout le monde et mérité qu'on eût d'elle cette opinion presque unanimement exprimée par les témoins « qu'elle est capable de tout faire, hors le bien ».

A tout propos, elle marquait son aversion profonde pour son mari, et exprimait cyniquement son vif désir de s'en débarrasser; souvent elle l'a menacé de mort; plus souvent encore, elle lui a annoncé qu'il mourrait de sa main, et maintes fois on l'a vue le poursuivre armée d'une hache ou d'un couteau.

Enfin, dans le courant de l'été de 1885, elle visa Escout avec son revolver et fut heureusement désarmée par son fils.

Condamnée pour adultère à deux mois de prison par le Tribunal de Montauban, l'accusée n'habitait plus avec son mari; mais vers le mois d'octobre 1886, à la prière de la femme Guilhem, sa fille, celui-ci consentit à reprendre sa femme, qui, pendant quelques jours, se conduisit assez bien et sembla avoir rompu tout à fait avec le passé.

Mais ce n'était là qu'une comédie jouée par elle; sa fuite avec Fourès était combinée et la mort d'Escout résolue.

Le 20 novembre, Rosalie Mathieu s'enfuit de Varaire, mais en laissant à son mari, qu'elle savait devoir la manger le lendemain, de la soupe empoisonnée.

En effet, Escout rejetait heureusement pour lui; les premières cuillerées avalées, tellement le goût du phosphore était prononcé.

M. Couderc, substitut du procureur, rempli pour la première fois à Cahors, et avec talent, le rôle d'avocat général devant la cour d'assises.

M^e Bousquet défend la femme Escout. La tâche est lourde, mais dans une argumentation des plus serrées, l'excellent avocat cherche la preuve de l'action criminelle de sa cliente et ne la trouve dans aucun témoignage. On ne peut pas condamner la femme Escout sur des présomptions. Est-ce que Fourès, l'amant de cette femme, qui convolait sa fortune, ne pourrait pas être tout aussi bien l'auteur de la tentative d'empoisonnement?

Le jury a rapporté un verdict de non culpabilité en faveur de la femme Escout qui a été acquittée.

C'est un beau succès pour le défenseur, nous l'enregistrons avec plaisir.

Assemblée des notaires. — Dans la réunion tenue, samedi, à Cahors, par la Chambre des notaires de l'arrondissement, il a été procédé au renouvellement des membres du conseil de discipline. Ont été élus: président, M. Brogalières, de Saint-Denis; syndic, M. P. Agar, de Cahors; rapporteur, M. Pradines, de Limogne; trésorier, M. Roques de Laborgade; secrétaire, M. Lescafe de Cahors; membres, MM. Aldebert, de Douelle, et Pojol, de Praysac.

Un faux espion. — Mardi matin, la police était informée de la présence dans notre ville d'un étranger aux allures suspectes, à la tournure militaire et muni d'un carnet sur lequel il inscrivait des notes.

Monie du signalement de cet étranger, la police s'est mise immédiatement à sa recherche et n'a pas tardé à le rencontrer sur le cours Fénélon.

L'identité de l'étranger n'a pastardé alors à être constatée; ce n'était nullement un espion allemand, mais bien un officier de dragons, des plus Français et les notes qu'il avait prises étaient tout simplement l'indication des heures de départ des trains se dirigeant sur Toulouse.

M. Audouard, chirurgien dentiste, à Brive, sera à Cahors, Chalet des Bains, Dimanche et Lundi 15 et 16 courant.

Infanticide. — La justice s'est trans-

portée, mardi, à Guillot, dans la commune de Cras, pour procéder à une information sur un infanticide qui lui était signalé.

L'auteur présumé de ce crime, la fille Françoise Gibergues, pressée de questions, a fini par avouer qu'elle avait accouché d'un enfant, mais mort-né, et qu'elle l'avait enterré à une certaine distance de sa maison.

A l'endroit indiqué, on a, en effet, retrouvé le petit cadavre, et les constatations médicales ont confirmé les dires de l'accusée; effectivement, l'enfant n'avait pas vécu.

Toutefois, il y a environ deux ans, la même Françoise Gibergues, ayant été dénoncée comme l'auteur d'un autre infanticide, que la justice n'avait pu poursoivre, faite de preuves, on a eu l'idée d'agrandir le trou déjà fait et, tout à côté, on a retrouvé le squelette d'un second enfant nouveau-né.

La fille Gibergues a été mise en état d'arrestation et aura à rendre compte à la justice de cette double suppression d'enfant.

Gourdon. — Je viens vous informer, comme correspondant de votre estimable journal, que, dans la nuit du 9 au matin, un habitant du fond de la Côte de l'Abbaye, commune de Gourdon, a trouvé, en se levant, sur ses escaliers, un enfant nouveau-né qui, d'après le docteur, ne serait pas né viable.

M. le maire de Gourdon et le parquet, avertis sans retard, se sont rendus sur les lieux et ont dressé procès-verbal. On s'est mis ensuite à la recherche de la mère qui, d'après la rumeur publique, sera bientôt découverte.

Saint-Jean-de-Laur. — Un accident très malheureux a eu lieu jeudi dernier, à Saint-Jean-de-Laur.

Un homme de Promilhanes, âgé de 42 ans, travaillant aux carrières de phosphate de Saint-Jean-de-Laur, piochait la terre pour détacher un bloc de calcaire, lorsque celui-ci, venant à rouler, a entraîné l'ouvrier.

En tombant, le malheureux a eu une jambe cassée. L'amputation de son pied broyé a été reconnue nécessaire. M. le docteur Vernet, de Cajarc, assisté de M. Couderc, docteur à Cénévrières, a fait très habilement l'opération.

On espère sauver ce pauvre ouvrier, qui est père de famille et sans ressources. Pour ajouter à son malheur, il a sa femme malade dans le lit depuis fort longtemps.

Hameau de Moulinbessou

(De notre correspondant particulier)

Les occupations sont nombreuses et pressantes à la campagne. Le temps variable de la semaine dernière a retardé beaucoup de travaux. Tout presse: les blés sont à sarcler (les herbes les dévorent); les maïs sont mis en terre et commencent à lever.

Le temps s'étant remis au beau, on va donc déployer toute l'activité possible pour exécuter les travaux les plus pressants. Tout est ressorti et rajourné à la campagne; tout donne signe de vie; le gazouillement des oiseaux charme l'ouïe; les nuits sont si douces qu'on entend l'ineffable ramage du rossignol toute la nuit; tout est en joie et en fête dans la nature; il n'y a que l'homme qui, en général, fait contraste; les dif-

ficoltés de la vie sont là pour le rendre chagrin et morose; cependant un peu de courage revient au travailleur des champs; les céréales ont pris un aspect satisfaisant, les prairies sont luxuriantes là où des engrais les activent, les pommiers promettent des fruits en abondance; et si cette malencontreuse lune rousse ne vient pas anéantir nos espérances, on visitera avec satisfaction champs, vergers et prairies. Les vignes poussent, mais on ne peut encore rien préjuger.

Accidents. — Mardi dernier, le nommé J. D..., menuisier-charpentier au Moulinbessou, chargeait une grosse pièce de bois sur le cheval, pour la scier. L'homme qui lui aidait fut assez maladroit pour la lui laisser tomber sur une jambe. Jugez des souffrances atroces de ce malheureux ouvrier; vivant seul, les voisins sont obligés de lui porter l'eau, le bois, etc.; lui se traîne péniblement, heureux d'en être quitte pour quelques graves contusions, lorsqu'il pouvait avoir la jambe brisée.

— A Montcuq, le 25 avril, deux femmes de Valprionde partaient de la foire avec le meunier de M. Laborie. En voulant monter sur la charrette en marche, la plus âgée saisit les jupes de la plus jeune, et toutes deux retombèrent sur le sol, sans autre mal, heureusement, que quelques légères contusions.

— A quelques kilomètres de là, la voiture de M. D... fut accrochée par celle de M. B..., de Belvèze, qui versa et brisa un des brancards. Le cheval s'emballa, et sans le courage d'un individu resté inconnu qui de sur une voiture lui sauta à la tête, il aurait occasionné de graves accidents.

— Autre accident à la dernière foire de Montaignut. Des habitants de Valprionde, conduisaient des brebis et agneaux, les tenant sur la banquette autant que possible; une voiture venant à passer, le conducteur ne devia pas d'un pouce du milieu de la route, prit les jambes à un agneau et les lui brisa. Les propriétaires des brebis l'engagèrent à le leur prendre, mais il ne voulut pas et continua sa route, laissant ces gens bien embarrassés, encore loin de la ville. Nous signalons cet acte peu généreux.

Foire de Montaignut. — A Montaignut, assez belle foire. Les affaires sont calmes comme partout. Cependant les petits cochons sont chers ainsi que les oisons qui valaient de 3 à 4 fr. la paire; les agneaux et moutons gras étaient recherchés.

Vire. — M. Durou d'Arquiès a été nommé adjoint de la commune de Vire, en remplacement de M. André, décédé.

Un syndicat agricole est en formation dans le canton de Puy-l'Évêque.

200 adhérents ont versé leur cotisation entre les mains des membres provisoires et fondateurs du syndicat, qui sont: MM. Jonbert, maire de Duravel; Vigouroux, avocat à Sérignac; Du Mas, avocat à Lacapelle-Cabanac; Deloncle, avocat-notaire et conseiller général à Puy-l'Évêque; Galtié, au château de Grimard; Campagnac, au château de Bach; Gras, à Sérignac.

Les membres du bureau définitif doivent être élus le 22 mai prochain.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

8

LA RÉSURRECTION DE JEAN THÉRIC

PAR ALBERT DETHEZ.

VII

Il retourna la tête et pressa le pas. Mais un groupe dit: « Tiens, c'est lui. » Et aussitôt, tous ensemble: « Eh! Théric! » Il n'y avait pas moyen de leur échapper, car les trois compagnons, presque aussitôt l'entourèrent, et les poignées de mains le secouaient, les exclamations se pressaient: « Ah! mon vieux! Toi vivant, qui l'aurait cru; c'était Gautier l'autre camarade de la mobile, qui le tenait embrassé en lui disant: « Ah! petit, je ne pensais pas que tu ressusciterais quand je te laissai dans la neige, transpercé et refroidi! »

— Pauvre Théric! hein! tu as trouvé du changement? dit le troisième.

Comme Jean ne répondait pas à cette allusion:

— Oui, au fait, parlons d'autre chose, dit Gautier. Tu es là c'est l'essentiel. Il te reste les amis, qui eux, sont toujours les amis.

— Ceux que ta présence embêtera, dit l'autre camarade, eh bien, tant pis pour eux. Tu ne peux pourtant pas te mettre la corde au cou pour leur faire plaisir.

— Mon vieux Gautier! répétait Jean tout ému nous nous retrouvons donc tous les trois, car j'ai vu Sylvain tout à l'heure.

— Sylvain! Oh! celui-là si tu le prends pour ton ami, répondit Gautier en haussant les épaules.

Ils voulurent entraîner Jean au cabaret. Il résistait, déclarant qu'il était fatigué, qu'il avait sommeil. Mais il finit par céder. Vraiment il ne pouvait refuser de trinquer avec les amis. A eux se joignirent deux autres compagnons, extraordinairement bruyants et allumés par la fête. Le groupe s'installa dans un coin du café, que la foule commençait à remplir. Théric se sentait fort gêné devant tout ce monde, car son histoire ayant fait le tour du village, il voyait des gens qu'il ne reconnaissait pas jeter vers lui des regards curieux auxquels il aurait voulu se dérober. Il lui tardait de se retrouver seul, afin de réfléchir, en toute liberté, sur le grave incident de la soirée. Que ferait-il? Evidemment, il n'avait pas de conseil à attendre de ses compagnons. Ceux-ci, pourtant lui témoignaient une violente sympathie, — une sympathie d'ivrognes tapageurs, dont l'indiscrétion le compromettait. Car tous ensemble, à haute voix, ils débâtèrent sans ménagement contre le tailleur et mirent à nu les souffrances intimes du pauvre Théric.

— J'espère, lui dit l'un, que tu ne vas pas les laisser tranquilles, ce serait trop bête de ta part Et l'on rirait de toi. Allons! du courage, mon vieux ne te laisse pas intimider.

— A ta place, dit l'autre, j'irais prendre ma femme dès ce soir, et je la conduirais, de gré ou de force, à la bastide; et je ne leur permettrais pas, sacrébleu! de passer encore une nuit sous le même toit.

— Bon homme, Théric, si tu fais cela, ajouta

le troisième. Voyons, ça y est?

Et il fit mine de se lever.

— Nous t'aiderons! s'écrièrent-ils tous en même temps.

Les consommateurs paisibles, que cette scène dérangeait, se retournaient avec des airs mécontents. Des murmures s'élevèrent dans la salle. Quelqu'un dit assez haut pour être entendu du groupe:

— Est-ce qu'ils n'ont pas fini de nous ennuyer! Alors Gautier, le plus excité des quatre, frappant du poing la table:

— S'il y a des gens ici que notre présence gêne, s'écria-t-il, et bien! tant pis pour eux... je les...

— Est-ce pour moi que tu parles? demanda l'individu qui venait de se plaindre. C'était un homme jeune, de physionomie honnête, vigoureux et décidé.

Il s'était levé, Gautier aussi. Une rixe allait s'engager. Des gens de sang-froid s'interposèrent. Pendant ce temps, un homme d'une cinquantaine d'années, qui ne prenait point part à la scène, s'approcha de Théric et, lui serrant la main:

— Mon brave Jean, dit-il, je suis très heureux de te revoir; mais tu es tombé en bien mauvaise société.

Dehors, Jean eut grand-peine à se débarrasser de ses compagnons.

VIII

Il prit le chemin de sa « bastide », chemin solitaire, à travers bois et rochers. En ouvrant la porte de sa maisonnette, il éprouva une émotion et se mit à pleurer. Puis, harassé de fatigue, il s'endormit sur des sacs empilés dans la cuisine, tandis que, par la porte ouverte, entra le rayon de la lune

et que chantait clair, dans le silence de la nuit, le ruisseau au coin du bois.

Ce furent ces bruits amis, et l'air frais du matin qui réveillèrent Jean de son lourd sommeil. Pour la première fois, depuis qu'il avait touché la terre natale, il éprouvait une délicieuse émotion, en harmonie avec ses souvenirs et ses espérances.

Dans le village, depuis la veillée, on ne parlait que de cet événement extraordinaire: le retour de Jean Théric l'opinion publique, habituée depuis si longtemps à le considérer comme mort, n'était nullement touchée de sa résurrection et ne s'intéressait qu'aux Rémusat, que tout le monde estimait et dont cet étrange accident dérangeait l'honorable existence. Vraiment c'était un malechance. On les plainait, et l'on trouvait que Théric eût beaucoup mieux fait de rester là-bas.

Depuis quand les morts s'avaient-ils de ressusciter? Cette pensée peu charitable, et elle n'était formulée que par quelques-uns, n'en traduisait pas moins le sentiment universel. A part quatre ou cinq mauvais sujets qui, devant de l'argent à M. Rémusat, lui en voulaient des bienfaits qu'ils avaient reçus, il n'y avait personne dans le village qui ne pensât qu'il eût mieux valu que Jean Théric, au lieu de s'avisser de revenir, demeurât enseveli au fond de la Prusse. Qui songeait à lui? A qui faisait-il faute? Il y avait quatorze ans qu'un premier service religieux avait été célébré pour le repos de son âme.

(A suivre).

